# Tableau annuel d'avancement

# Grade de rédacteur principal de 1ère classe

## **ARRETE nº1/2024**

### Le MAIRE d'Estagel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2016modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu l'arrêté en date du 22/12/2020 portant définition les lignes directrices de gestion de la collectivité,

## **ARRETE**

### Article 1:

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter
1	Mme MANCHON SANDRINE	Rédacteur PPAL de 2nde classe - 7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> Avril 2024

<sup>\*</sup>les nominations seront obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau.

Si l'agent réunit les conditions avant l'année du tableau, indiquer la date du 1er janvier 2024.

Préciser « avec examen » si l'agent est promouvable suite à l'obtention de l'examen professionnel d'avancement au grade visé.

#### Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 femme Total des agents inscrits sur le tableau : 1

#### Article 2:

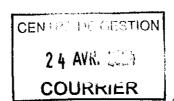
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le MAIRE / le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

 informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau,

 le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>



Fait à Estagel Le 23/04/2024

FERRER ROGE

<sup>\*\*</sup>date à laquelle l'agent réunit les conditions statutaires pour bénéficier de l'avancement de grade.